

AUDITEUR LIBRE EN 1^{ERE} ANNEE

Peuvent être candidats en tant qu'auditeur libre en 1^{ère} année d'étude de masso-kinésithérapie :

- Les candidats titulaires d'une licence filière STAPS.
- Les candidats titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme, d'infirmier, de manipulateur en électroradiologie médicale, de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien ainsi que les personnes ayant validées le premier cycle d'études médicales.
- Les candidats titulaires de diplômes universitaires reconnus et attestés par le Ministère de la Santé (ergonome, ingénieur, biologie, autres).

Constitution du dossier d'inscription :

- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae (coordonnées complètes dont mail)
- Photocopies des diplômes et (éventuellement) de l'attestation ministérielle d'autorisation à postuler.
- 2 photos d'identité
- 2 enveloppes timbrées à l'adresse du candidat

Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté

Procédure

1. Réception des dossiers

- Clôture des demandes d'inscription : le 30 avril de chaque année.

2. Analyse des dossiers

- Vérification de la validité des dossiers.
- Sélection des dossiers retenus.

3. Convocation individuelle pour entretien

- Les candidats seront informés de leur convocation par courrier : début juin.

4. Entretien

- Entretiens individuels avec la Direction de l'Institut sur l'analyse du cursus, les motivations et le projet du candidat.

5. Délibération

- Mi juin

6. Communication des résultats

- Chaque candidat sera informé des résultats par courrier individuel fin juin.
- Le candidat sera convoqué à la réunion de rentrée fin juin.

7. Inscription définitive

- Le candidat est définitivement inscrit après s'être acquitté des frais de scolarité : fin juin

8. Admission définitive

- Le candidat doit présenter un dossier médical à jour des vaccinations obligatoires en milieu sanitaire.